



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU MARDI 05 JUIN 2018 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE LA MOLLAZ ET DE LA PIERRE

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Marie-Christine FAVRE, Véronique CLEVY, Yves JUILLARD.

Services municipaux : Laurent CLAUDEL, Marc SIROP, Joël JIGUET.

Secrétaire de séance : Laurent CLAUDEL.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des résidents du secteur de La Mollaz et de La Pierre présents ce soir et revient sur les points abordés lors de la précédente réunion de quartier.

Le panneau de limitation de tonnage à 19 T au départ de la route du Parc a été posé. Les habitants ne voient pour autant que peu de changement d'usage par les transporteurs. Monsieur le Maire précise la limite de l'action publique qui ne permet pas de placer un personnel au droit de chaque interdiction ou limitation sur le territoire communal. De plus, une évolution est en cours sur les arrêtés de permis de construire permettant d'impliquer les propriétaires et leurs Maîtres d'œuvre dans la diffusion de l'information sur les limitations de tonnages sur les différentes voies communales.

Dans le même esprit, Monsieur le Maire énonce les tensions engendrées par la pose de barrières de dégel. La plupart des chantiers ne s'arrêtent plus en hiver, d'où une accélération de la dégradation des routes. Pour remédier à cette situation, la Commune a changé son modèle de réfection des tapis bitumés. Les voies à faible circulation seront traitées différemment de celles à grande circulation.

Il est également précisé par un riverain que la vitesse est aussi en cause. 50 km avec un camion chargé sur les routes de petit gabarit représente un vrai danger et les rotations journalières sur les chantiers sont une cause d'abaissement de la vigilance portée par le chauffeur. En exemple est donné la vitesse des camions sur la route du Parc.

Monsieur le Maire précise les statistiques de sécurité routière nationale qui évoquent la relation entre la réduction de la largeur de voie et l'abaissement du risque d'accidents. Pour autant, Monsieur le Maire rejoint l'analyse des riverains sur la civilité des entreprises locales qui n'est plus aussi forte vis-à-vis des riverains et/ou du bien public. La pose de radars pédagogiques sur cette zone (30 km/h) n'apportera pas les résultats escomptés, car la vitesse de progression du fait de l'environnement ne permet pas d'atteindre ce seuil des 30 km/h.

Monsieur le Maire évoque le travail qui vient d'être mené conjointement avec le Conseil départemental sur la RD entre le plateau ralentisseur des Pratz et la nouvelle agglomération. Les vélos peints sur la voie de circulation permettent à tous de bien comprendre que les vélos sont autorisés autant sur la route que sur le trottoir dont l'usage est mixte, libre au cycliste de faire son choix de lieu de circulation.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Pour cet automne, une voie de décélération sera installée à la bifurcation de la déchetterie dans le sens montant et un tourne à gauche sera installé dans le sens descendant, le tout permettant d'accentuer la protection des usagers entrants et sortants de la déchetterie.

Un riverain évoque l'absence de ramassage des déchets verts (balayeuse) qui ne suit pas l'épareuse lors de la fauche des talus. Monsieur le Maire rappelle l'obligation des propriétaires d'entretenir les abords de leur propriété, comprenant en l'espèce la fauche des talus en bordure de voie.

A la question sur la continuité du programme d'effacement des réseaux secs sur le secteur, Monsieur le Maire, répond par la négative sur l'exercice budgétaire 2018. Ces opérations sont coûteuses, l'exemple du dernier chantier route du Parc l'illustre par un budget alloué aux travaux de 100 K€.

Un riverain informe la municipalité que le mur en face de la ferme Jacquet se déforme. Un risque d'écroulement peut survenir à plus ou moins court terme. De même est énoncé qu'un point d'éclairage est couvert par les frondaisons des arbres au niveau de la Mollaz. Un contact sera pris avec le(s) propriétaire(s). Monsieur le Maire, sollicite par ailleurs, Monsieur Yves Juillard, élu de la collectivité, pour qu'un listing des candélabres à défricher soit mené prochainement.

Dans la continuité du sujet, la question de la possibilité d'imposer aux propriétaires de couper les arbres en bordure de propriété et/ou de voie publique est posée. Monsieur le Maire, profite de cet échange pour rappeler la règle, à savoir : « Le Maire peut faire intervenir les services municipaux en cas de danger imminent (intempéries, déblaiement d'arbres couchés,...), mais ne peut engager les moyens publics pour gérer l'entretien des espaces en lieu et place des propriétaires ». Chaque propriétaire se doit d'assurer la sécurité liée à ses plantations et le Code Civil précise le rapport distance de recul avec la limite parcellaire et la hauteur de la végétation. Sur l'exemple évoqué d'un propriétaire peu scrupuleux de l'entretien de sa zone arbustive, un courrier sera rédigé à son encontre.

Une riveraine interroge la municipalité sur le plan de déploiement de la fibre optique sur la Commune. Monsieur le Maire précise qu'il existe actuellement un plan départemental et national de déploiement et complète qu'une fibre optique traverse actuellement la Commune. Pour autant, cette fibre est la propriété de l'Etat pour la sécurité du glacier de Tête Rousse et il n'a jamais été possible de bénéficier de dérivations au bénéfice de la population. Un réseau primaire est donc en cours de réinstallation pour un usage grand public. L'activité économique du territoire reste pour autant trop modérée pour rentabiliser le modèle.

Une question est posée sur l'existence d'une délinquance particulière sur la Commune. Monsieur le Maire répond par la positive à cette interrogation et complète par l'intérêt des caméras dans l'apport sur la résolution de la petite délinquance et d'aides à la résolution d'affaires de vols. Il est précisé que ces outils permettent de trouver un grand nombre d'auteurs de faits.

Un riverain informe les élus présents, de plusieurs points de vigilances :

- La route de la Mollaz à partir de la maison Verney est fortement dégradée,



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

- Le trottoir descendant de la Mollaz (à la hauteur de la sortie de l'école) est très dangereux en cas de verglas,
- Le tourné à droite en bas de la Mollaz est dangereux. Les automobilistes sont obligés d'avancer leur véhicule au-delà du panneau stop pour bénéficier d'une visibilité optimale. Monsieur le Maire demande aux services dans le cadre des travaux MJC, qu'une analyse soit menée sur l'éventuel effacement du début du mur de la MJC pour améliorer la visibilité. En revanche Monsieur le Maire rejette la proposition de la pose d'un miroir face à la route. Cette installation s'avère être un point de captation du regard au détriment de l'environnement global (piétons) et l'appréciation de la vitesse reste difficile en fixant son attention sur le miroir.

Information sur les investissements en cours sur la Commune :

Les trottoirs du pont du Diable sont remis à la norme PMR, la lisse est identique à celle du pont de contournement du centre-ville. La fin des travaux est programmée le 11 juillet. Le tapis bitumé sera refait à cette occasion par un financement du Conseil départemental.

Le secteur routier entre le Camping et Bionnay sera refait également cet automne avec une clé de financement à 50/50 entre la Commune et le Conseil départemental.

Un parking est en cours de construction à la place des 2 anciens tennis à l'entrée du village des Pratz. L'objectif est d'inciter les usagers des tennis, du mini-golf, du Pumptrack à privilégier un usage piétonnier.

La reprise du mini-golf, la réfection des tennis, la création du Pumptrack sont en cours de finalisation et la livraison de l'ensemble s'effectuera courant juin.

Les travaux à la MJC : le marché est en cours, certains lots n'ont pas reçu de réponses des entreprises. La maçonnerie devrait commencer sous 3 semaines. Le coût du programme s'élève à 1M€.

Le plateau surélevé du Val Joly sera refait et rallongé en parallèle de la finalisation du parking des Pratz ; L'objectif étant de permettre la mise en place d'un trottoir sécurisé sur ce plateau.

GRDF n'a pas anticipé la mise en place d'une alimentation gaz pour les immeubles de la Côte du Parc avant la réalisation des nouveaux enrobés sur la route départementale. Pour permettre cette connexion, un nouveau plateau surélevé sera réalisé au droit du carrefour avec la rue Montjoie afin de permettre à GRDF de réaliser sa tranchée sans qu'il y ait d'impact pour le revêtement neuf. Ce plateau permettra également de sécuriser une zone de traversée piétonne importante. Les travaux seront menés cet automne. En conséquence, le plateau surélevé du cimetière sera supprimé.

Le bâtiment des Lucioles fait l'objet d'un projet de vente à destination d'une activité hôtelière.

Les abris bus de l'Assomption, amont et aval, seront changés la semaine prochaine.

Le jury de classement 4 fleurs de la Commune, sera présent le 11 juillet.

**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S**

Saint Gervais, sera le site d'arrivée du Critérium du Dauphiné, le 10 juin. Pour l'occasion, en partenariat avec l'exploitant des remontées mécaniques, Le téléphérique du Bettex sera en accès libre. Monsieur le Maire précise que le positionnement "vélo" de Saint Gervais est très positif, sur le plan touristique.

La pharmacie des Dryades va être agrandie sur l'ancienne maison de la presse.

Un verre de l'amitié clôture la réunion.



Le Maire,
Conseiller Départemental du Canton
du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX